

DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2024 – 01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 23 OCTOBRE 2023 ET DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 08 NOVEMBRE 2023

Le bureau du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 20 février 2024 en présentiel à Chambéry et en visioconférence, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, Présidente du conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

Approuve

- **Le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2023**
- **Le relevé de décisions du Bureau du 08 novembre 2023**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331–35 du code de l'environnement.

Adoptée à Chambéry et par visioconférence, le 20 février 2024

La Présidente du conseil d'administration,



PARC NATIONAL
DE LA VANOISE
135, Rue du Docteur Julliand
73000 CHAMBERY
FRANCE

Rozenn HARS

